

Kwaragana, le 7 décembre 1955.-

RESIDENCE DU GABON
TERRITOIRE DE KIBUNGU
CHEFFERIE DU BOUNZA-SUD

AI 8/02

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
KIBUNGU.

KIBUNGO



3836

Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre du 3 courant subsidiairement à la mienne de la veille, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne voulais pas parler des travailleurs miniers résidant dans les camps même de Kwinkwavi, mais bien de ces mêmes travailleurs résidant sur colline.

Pour les premiers en effet, il n'y a personne qui en a payé la taxe. Tandis que pour ces derniers, ils s'en sont acquittés dans leurs sous-chefferies respectives.

Quant à ce qui concerne les extra-coutuniers nous nous étions simplement basé sur le fait qu'ils ne font pas de cultures et ne devraient pas stocker. Nous en avons maintenant la ligne à suivre.

Chef, SENGHWEI, M.-